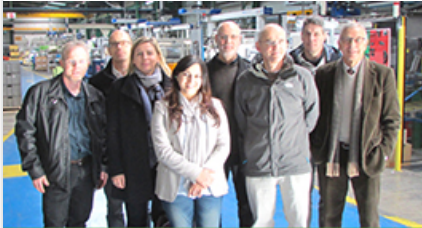


VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE : VOS ACTIONS, NOTRE REUSSITE !



Semaine Ecole-Entreprise
avec le Club AJE Champagne-Ardenne



Depuis 30 ans, Yvon Gattaz
" murmure à l'oreille des jeunes "



" Reporters aujourd'hui, acteurs de l'entreprise
demain ! " avec le Club AJE Lorraine



" 5 sens - 5 métiers : l'envie d'entreprendre "
avec le Club AJE Rhône-Alpes



Ateliers de coaching pour lycéens
avec le Club AJE Paris



Aide à la recherche d'emploi
avec le Club AJE Auvergne



Nos entreprises partenaires répondent aux jeunes et s'engagent pour l'emploi



Visite d'entreprise
avec le Club AJE Seine-Saint-Denis



Colloque AJE 2016
" Equation du futur : jeunes et emploi "



Visite d'entreprise avec le Club AJE Essonne



Concours national " Challenge AJE "

Pour donner à l'apprentissage des jeunes toutes les chances de réussite, l'Association Jeunesse et Entreprises vous invite à lui apporter votre soutien et participer au développement de ses actions par le versement de votre taxe d'apprentissage.

Une meilleure appréhension du monde professionnel par les jeunes est le point de départ de leur bonne orientation, formation et insertion professionnelle. En effet, la finalité souhaitée est une meilleure adéquation entre l'offre des jeunes et la demande des entreprises car l'obsession de Jeunesse et Entreprises est bien sûr « l'emploi, l'emploi, l'emploi » des jeunes !

Campagne AJE 2017 : pour un apprentissage des jeunes réussi !

L'apprentissage est une formule irremplaçable pour permettre à l'entreprise de recruter un bon professionnel. Pour une alternance réussie, les filières techniques et professionnelles au sein de l'Education nationale doivent être revalorisées auprès des enseignants, des parents d'élèves et des jeunes. Par ailleurs, le rôle du tuteur est primordial auprès de l'apprenti, il doit être choisi avec grand soin en interne, avoir les compétences techniques et l'aptitude psychologique à encadrer un jeune et à lui apprendre les codes et le fonctionnement d'une entreprise.

Améliorer la connaissance des entreprises auprès des jeunes

Une formation réussie par une **amélioration générale de l'image de l'entreprise et la connaissance des métiers auprès des jeunes**. C'est un travail qui doit être effectué très en amont, à l'école, bien avant les décisions d'orientation. En ouvrant ses portes aux jeunes, l'entreprise joue un rôle majeur pour l'avenir des jeunes. Elle doit accueillir les élèves en entreprise, favoriser les témoignages de professionnels en classe dès le collège pour leur faire découvrir très tôt les métiers d'avenir.

Transmettre les codes du savoir-être en entreprise

La bonne insertion en entreprise nécessite un minimum de savoir-vivre et savoir-être que le jeune doit maîtriser pour réussir en milieu professionnel. Ces règles étaient autrefois acquises au sein de la cellule familiale et rappelées à l'école. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il faut introduire dans les établissements d'enseignement professionnel un module concernant le comportement, les codes de la vie en entreprise, si l'on veut limiter les échecs de l'apprentissage (30% des jeunes quittent l'entreprise en cours d'alternance, le plus souvent pour des problèmes de comportement et non d'insuffisances techniques).

Sensibiliser à l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre

Depuis 30 ans, l'Association Jeunesse et Entreprises souhaite indiquer auprès de tous (enseignants, entreprises, jeunes) un changement de culture. L'entreprise évolue, les codes changent, et ses besoins aussi. Au-delà du diplôme, ce sont des personnalités et des compétences que recherchent les entreprises. Le monde des entreprises a donc besoin de jeunes entrepreneurs, interpreneurs, ouverts aux différentes cultures, autonomes, force de propositions et capables d'apporter un regard neuf, des critères propres de leur génération. Avoir ces qualités d'esprit d'entreprise contribuera ainsi à la réussite de leur formation, qu'elle soit continue ou en alternance.

CHIFFRES CLES : En 2016, votre taxe d'apprentissage nous a permis de toucher :

 **70 000**
Jeunes

 **15 500**
Entreprises

 **7 000**
Enseignants et parents

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Jeunesse et Entreprises est habilitée sur tout le territoire, à percevoir la taxe d'apprentissage hors-quota, en vertu de l'arrêté du 12 décembre 2016 fixant la liste nationale des organismes habilités à percevoir du Barème par « dérogation » pour la promotion de la formation initiale technologique, professionnelle et des métiers. AJE peut ainsi percevoir 26 % de l'ensemble du montant de la taxe due au titre de la fraction Barème (23 % de la Taxe d'apprentissage).

Vous pouvez nous verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.

Merci d'indiquer sur leur formulaire l'Association Jeunesse et Entreprises avec son adresse:

**4, rue Léo Delibes
76116 Paris
n° de Siret 3444664 917 00020.**

Pour retrouver les conditions et le bulletin de versement ainsi que nos actions en faveur d'une alternance des jeunes réussie.

CLIQUEZ ICI



ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES

4 rue Léo Delibes - 75116 PARIS

Tél. : 01 47 55 08 40

Mail : aje@jeunesse-entreprises.com

Site internet : www.jeunesse-entreprises.com

SUIVEZ-NOUS



Ne pas répondre directement à ce mail.

Vous recevrez cette information sur votre adresse mail conformément à l'article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Droit de reproduction et de diffusion réservés © AJE

[Pour ne plus recevoir nos messages cliquez ici](#)